

Cher client,

Nous vous informons que nous travaillons déjà sur la mise en place du nouveau règlement CLP relatif au classement et étiquetage des produits chimiques dangereux.

La réglementation dite Directive Préparation Dangereuse (reconnaisable par ces pictogrammes carrés à fond orange) sera remplacée par la réglementation CLP (Classification and Labelling Packaging - reconnaissable par ces pictogrammes en forme de losange à bord rouge). Ainsi, de nouveaux pictogrammes, mentions de danger et conseils de prudence font leur apparition. La mise en application de cette réglementation est déjà obligatoire pour les substances depuis le 1er décembre 2010 et le sera pour les mélanges dès le 1er juin 2015. A cette date, la directive DPD sera définitivement abrogée et la réglementation CLP sera la seule en vigueur,

Les principales répercussions sont les suivantes:

- un reclassement des produits
- une mise à jour des FDS (accessible sur notre site [www.hagral.fr](http://www.hagral.fr) )
- changement de la partie réglementaire sécurité des étiquettes.

Pour vous permettre une transition progressive, nos fiches de données de sécurité comportent la nouvelle classification au paragraphe 16, et vous recevrez progressivement, à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2014, les produits avec les nouvelles étiquettes. Si vous possédez des modèles d'étiquettes personnalisés, nous vous remercions de prendre contact avec notre service réglementaire afin de vous accompagner et d'anticiper les évolutions nécessaires ensemble.



Nous restons à votre entière disposition pour toute autre question complémentaire.

Le service réglementaire.

